



Délibération n°2024-128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 9 juillet 2024
 Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de délégués présents : 28
 Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
 M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
 M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : Mme LAHOURATATE Nicole

OBJET : APPROBATION DU CA 2023 ET DU BP 2024 DE L'EPIC « OFFICE DU TOURISME DE LA VALLÉE D'OSSAU »

RAPPORTEUR : Jean-Louis BARBAN, Délégué Communautaire

L'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office, délibérés par le Comité de Direction, sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Par délibération en date du 30 janvier 2024, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le budget primitif 2024,

Par délibération en date du 9 avril 2024, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le compte administratif 2023,

La balance générale des comptes de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2023	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Résultats de clôture 2023 sans les reports	Reports année N-1	Part affectée à l'investissement	Résultats de clôture 2023
Investissement						
Dépenses	86 735,19 €	73 181,44 €				
Recettes	86 735,19 €	35 514,55 €	-37 666,89 €	18 519,19 €		-19 147,70 €
Fonctionnement						
Dépenses	1 537 856,74 €	1 410 626,26 €				
Recettes	1 537 856,74 €	1 352 889,49 €	-57 736,77 €	169 556,74 €		111 819,97 €
TOTAL :			- 95 403,66 €	188 075,93 €		92 672,27 €

Le budget primitif 2024 est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	55 283,04 €
Recettes	55 283,04 €
Exploitation	
Dépenses	1 421 000 €
Recettes	1 421 000 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

Considérant que selon l'article 9 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, le budget primitif 2024 a été présenté le 30 janvier 2024 et le compte administratif 2023 a été présenté le 9 avril 2024, au Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

Le rapport entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

